



L'An deux mil quatorze, le six mai à dix-huit heures trente, les membres du Comité Syndical du PAYS LOSNAIS légalement convoqués se sont réunis à la Mairie de LOSNE, sous la présidence de Monsieur Dominique LOTT, Président

Délégués présents : Messieurs Jean-François GANEE, Hervé GAILLARD, Michaël MILLE, Mesdames DEPNEY Martine, et Laurence BREBANT

Suppléants présents : Monsieur Patrick GUERITTEE représentant Monsieur Patrick CATINOT, Madame Emilie BROCOT représentant Monsieur Roger GANEE.

A (ont) été nommé(e)(s) secrétaire(s) : Monsieur Michaël MILLE

- ❖ **Approbation du compte-rendu précédent**
- ❖ **N°14-27: Renouvellement canalisations ST-USAGE, LOSNE et ST JEAN DE LOSNE : mission SPS : choix de l'entreprise**

NALDEO a procédé à la consultation de 3 entreprises pour une mission de coordination SPS, dans le cadre du renouvellement des canalisations d'eau potable et d'assainissement sur les communes de ST-USAGE, LOSNE et ST-JEAN-DE-LOSNE.

Suite à l'analyse des offres,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- Décide de retenir l'offre de l'entreprise ROY, d'un montant HT de 1260 € HT
- Mandate son Président pour signer tous les documents se rapportant à ce marché

- ❖ **N°14-28: Devis déplacement poteau incendie « rue aux cordes » à ST USAGE**

En date du 5 décembre 2013 nous avons décidé de demander un devis à La Lyonnaise des eaux pour déplacer le poteau incendie situé rue aux cordes à ST-USAGE.

La Lyonnaise des eaux nous a fait parvenir deux devis :

- **Extension conduite : 10 682,30 € HT**
- **Déplacement poteau incendie n°14 « rue aux cordes » : 647,16 € HT**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité

- Décide d'accepter les devis de la Lyonnaise des eaux pour un montant de 10.682,30 € HT et de 647.16 € HT
- Autorise le Président à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier

❖ **N°14-29: Budget assainissement : décision modificative n°1**

Le Président explique que le compte 216 n'ayant pas été provisionné lors du budget primitif 2014 assainissement, il convient de procéder au virement de crédit suivant :

| Dépenses | | Recettes | |
|---|---------------|----------------------------------|---------------|
| Article (chap.) - Opération | Montant | Article (chap.) - Opération | Montant |
| 2315 - OP 30 : installations, matériel et outillage technique | -400.00 | 216 : Collection et œuvres-d'art | 400.00 |
| Total Dépense | 400.00 | Total Recette | 400.00 |

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- Décide d'accepter les modifications désignées ci-dessus

❖ **N°14-30: remplacement des pompes de refoulement**

Suite aux travaux du pont de Saône, les pompes de refoulement ne sont plus adaptées et doivent être remplacées. La Lyonnaise des eaux propose de profiter de la dotation annuelle de la station d'épuration pour effectuer le renouvellement de ces pompes.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- Décide d'accepter la proposition de la Lyonnaise des eaux
- Autorise le Président à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

Prochain Comité Syndical :

11/06/2014 à 18h30

La séance est levée à 19h05

Le Président,
D. LOTT

